

CONDITIONS GENERALES DE FOURNITURE DE TAUX DE CHANGE

Version juillet 2013

ENTRE LES SOUSSIGNES

La société **FXTOP**,
société à responsabilité au capital variable de 16 000 euros minimum, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro B 438 847 899, ayant son siège social 11 rue Kléber 78500 Sartrouville, France.

Représentée par Laurent PELÉ, gérant
ci-après « FXTOP »

d'une part,

ET

Le souscripteur du service

d'autre part

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de fourniture de taux de change par FXTOP au SOUSCRIPTEUR

NON-CONCURRENCE

Le SOUSCRIPTEUR s'engage à ne pas revendre ou mettre à disposition les cours de change à d'autres fins et dans d'autres conditions que celles décrites ci-dessous, notamment dans le paragraphe « Droits d'auteur ». De même le SOUSCRIPTEUR informera FXTOP de toute demande de tiers dont il pourrait avoir été l'objet visant à une utilisation des cours de change objet des présentes par ledit tiers et ne rentrant pas dans le cadre de la licence accordée à SOUSCRIPTEUR.

CONFIDENTIALITE DE L'ACCES

LE SOUSCRIPTEUR signalera à FXTOP toute divulgation de mot de passe d'accès aux données dont elle aurait connaissance, inversement FXTOP pourra réclamer le changement du mot de passe si il apparaissait des accès étrangers à SOUSCRIPTEUR ou ses partenaires et préposés.
FXTOP pourra limiter l'accès au service à un seul serveur du souscripteur (selon adresse IP).

ENVOI DE COURS

SOUSCRIPTEUR pourra disposer des taux de change à son choix :

- selon le format désiré par SOUSCRIPTEUR dérivé d'un des formats standard proposés (format XML, texte CSV , requête SQL, Scripts Javascript ou Ajax/Jquery, graphique de taux de change)
- avec les devises de son choix parmi celles proposées par FXTOP (voir annexe)
- selon l'un des moyens de communication proposé : Webservice (requête dynamique sur le site web fxtop.com), mise à disposition de fichier statique sur le web fxtop.com, Email, protocole FTP (File Transfer Protocol), sur le site de Fxtop ou le site du client, webservice,

PERIODICITE DES COURS

Les cours journaliers sont mis à jour une fois par jour, du lundi au vendredi, sauf jours fériés Target de fermeture de la Banque centrale européenne ou de la Banque de France.

La synthèse mensuelle des taux de change est disponible le dernier jour du mois. La moyenne est calculée en ne prenant en compte que les jours ouvrés du mois

TARIFS

Formule abonnement 1 an :

En contrepartie des droits objets des présentes, les parties sont convenues d'une rémunération de 300 euros par an payable d'avance pour la fourniture des taux de change.

Formule sans engagement :

En contrepartie des droits objets des présentes, les parties sont convenues d'une rémunération de 30 euros par mois payable d'avance pour la fourniture des taux de change.

TVA

Les prix des prestations s'entendent hors taxe.

A ce jour, FXTOP n'est pas assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée en vertu de l'article 293 B du Code Général des Impôts.

Si la situation fiscale de FXTOP évoluait, FXTOP indiquera sur les factures la taxe sur la valeur ajoutée en vigueur à la date de facturation qui serait à la charge du SOUSCRIPTEUR.

FACTURATION

Formule abonnement 1 an :

La contrepartie financière de la prestation de fourniture de fichier avec cours de change est payable d'avance dès conclusion du contrat, puis à chaque date anniversaire de la date d'effet du contrat sur présentation de facture.

Le paiement interviendra à 20 jours date de facture.

Formule sans engagement :

Le paiement doit intervenir mensuellement avant chaque échéance mensuelle

DROIT D'AUTEUR

Le SOUSCRIPTEUR reconnaît que FXTOP est titulaire de droits d'auteurs notamment sur ses logiciels de conversion de devises, son site web, ses images, ses graphiques d'historique de taux de change, sa base de données de cours de change.

Le SOUSCRIPTEUR devra laisser la mention de copyright (tels que « copyright Fxtop 2013 ») sur lesdits logiciels, images ou graphiques soumis à copyright (mais pas sur les résultats de conversion de change ou petits extraits de la base de données).

Les présentes conditions générales ne donnent droit qu'à une licence d'utilisation d'un seul logiciel de conversion de devise, dans une seule langue, sur une seule page sur un seul site Internet et exclut l'intégration dans une application payante. La licence d'utilisation est personnelle et elle exclut sa rétrocession à un ou plusieurs tiers.

Comme la licence d'utilisation n'est accordée que pendant la durée du contrat, Le SOUSCRIPTEUR devra cesser la diffusion et la reproduction de tout logiciel, images, graphiques dès la rupture du contrat. Concernant les droits d'auteur sur la base de données, la protection couvre aussi bien la structure de la base de données que la production du contenu massif de cette base de données ; En effet, en tant que producteur de cette base de données, FXTOP a accompli un substantiel travail et investissement de constitution, alimentation et vérification de cette base.

La loi française protège non pas les données individuelles de la base de données mais contre les extractions massives. Compte tenu de la volumétrie actuelle de la base de données (au 26 juin 2013, la table des cours de change contient 3 139 324 enregistrements), les parties conviennent qu'un export de plus de 25 % du volume de la base de cours de change constitue une extraction massive prohibée par l'article L 342-1 du code de la propriété intellectuelle.

En d'autres termes :

*** le SOUSCRIPTEUR peut utiliser, pour son propre compte comme bon lui semble, l'intégralité des données issues de la base de données de FXTOP.**

*** Le SOUSCRIPTEUR peut rediffuser à titre gratuit ou onéreux des informations individuelles ou des extraits modérés de la base de données de cours de change y compris des informations dérivées (issues de calculs, présentées sous forme de graphique...)**

*** Le SOUSCRIPTEUR n'est pas autorisé à céder à l'un de ses clients, plus de 25 % du volume de la base de données de cours de change, ni à diffuser à titre gratuit des extraits bruts structurés représentant plus de 25 % du volume de la base de données.**

DISPONIBILITE DU SERVEUR

FXTOP garantit une disponibilité du serveur de production d'au moins 99 % par mois et une bande passante d'au moins 5Mbps par client.

Un serveur de secours sera disponible en cas de défaillance

ASSISTANCE

FXTOP assistera par mail, dans la limite d'une heure par an, le souscripteur notamment pour l'éventuelle adaptation du service à ses besoins, la mise en place du service dans son intégration dans son système d'information.

Tout service complémentaire au-delà du forfait d'une heure sera facturé au tarif journalier de 500 euros hors taxe.

EVOLUTION DU SERVICE

La présente prestation étant à la base générique, le souscripteur est averti que FXTOP pourra procéder sans préavis à des évolutions du service notamment pour répondre aux besoins d'autres clients.

Fxtop tente dans la mesure du possible d'assurer une compatibilité ascendante au service. Par exemple et sans limitation :

- Si le service web évolue, une fonction retournera plus d'information mais pas moins ou une nouvelle fonction est rajoutée
- Si le format de fichier XML évolue, il peut y avoir des informations supplémentaires (par exemple un libellé dans une nouvelle langue)
- Ajout de nouvelles devises ou suppression de devises obsolètes...

Le souscripteur devra souffrir à ces évolutions, développer ses interfaces de telle sorte qu'elles ne supposent pas que la structure de flux est immuable, être attentif aux annonces d'évolution, superviser régulièrement la bonne exécution de ses traitements, être diligent pour adapter ses traitements à toute évolution.

DUREE DU CONTRAT, RESILIATION

Formule abonnement 1 an :

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la signature. Le contrat se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

Il peut être résilié par l'une ou l'autre des parties à chaque date anniversaire du contrat sous réserve d'un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

FXTOP peut modifier ses tarifs pour l'année suivante après notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à SOUSCRIPTEUR 3 mois avant la date anniversaire d'effet du contrat.

Formule sans engagement :

Le contrat peut être rompu sans préavis par l'une ou l'autre partie à chaque échéance mensuelle.

Si une échéance est impayée, FXTOP pourra rompre le contrat immédiatement et suspendre le service.

Si FXTOP rompt le contrat et si le souscripteur avait avancé une somme, FXTOP la remboursera.

AVERTISSEMENT

FXTOP avertit le souscripteur que malgré tout le soin apporté à ses services, l'informatique est un domaine complexe qui n'est pas infaillible et comporte des risques (notamment panne matérielle, logiciel, bogues, indisponibilité des infrastructures réseau ou télécoms, intrusion, coupure d'électricité, surtension, divulgation d'information confidentielle, altération des données transmises, virus, pourriel, fraudes et attaques informatiques).

FXTOP peut temporairement suspendre ses services à tout moment et sans préavis pour cause de maintenance informatique ou suspicion de problème de tout ordre.

FXTOP propose un serveur de secours mais ne garantit pas que les données sur ce serveur sont

identiques à celle du serveur de production.

En conséquence, le souscripteur devra s'assurer de prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas compromettre l'infrastructure de FXTOP et FXTOP ne peut garantir la fiabilité permanente de ses services.

Ce contrat proposant notamment des services génériques (avec éventuellement des adaptations mineures), FXTOP n'est pas tenu à une obligation de conseil personnalisé envers le souscripteur et FXTOP ne peut garantir que le service est approprié à un usage déterminé.

En effet, le présent contrat prévoyant une assistance minimale à distance, FXTOP ne peut connaître toutes les subtilités du système informatique du souscripteur

Le souscripteur désirant une assistance personnalisée de FXTOP pourra néanmoins souscrire une prestation personnalisée complémentaire.

Concernant les taux de change, Fxtop n'est pas producteur de ces informations et une erreur ou altération peut provenir à la source. Qu'une erreur ou une altération des données financières peut avoir des conséquences importantes, Fxtop ignore l'usage que fait le souscripteur de ces données qui en assume seul le risque. Les dommages résultant de données financières inexactes, erronées ou omises ne sont pas couvertes par le présent contrat même si imputables à FXTOP.

De plus qu'en toute hypothèse ce contrat prévoit une clause limitative de responsabilité.

Il appartient donc au souscripteur de s'assurer qu'il a pris toutes les précautions nécessaires en la matière et s'il n'est pas un professionnel dans le domaine de l'informatique ou de la finance, il devra s'assurer de s'entourer de professionnels compétents.

SUSPENSION POUR MANQUEMENT

FXTOP se réserve le droit de suspendre le service en cas de facture impayée à l'échéance.

SOUSCRIPTEUR peut résilier sans préavis la fourniture des taux suite à une interruption de service d'une semaine ou plus.

En cas de dommage subi par SOUSCRIPTEUR incombant à FXTOP (quelque soit sa cause, notamment défauts de transmission, erreurs, omission ou faute de la part de FXTOP), la responsabilité de FXTOP sera limitée à 3 mois du tarif appliqué au titre du présent contrat.

Le SOUSCRIPTEUR peut suspendre l'utilisation des cours à tout moment, mais cela ne peut justifier le non-paiement d'une facture due.

REFERENCES

FXTOP pourra indiquer à des tiers que LE SOUSCRIPTEUR utilise et diffuse son logiciel ou ses cours, il pourra mettre des liens vers toute page web du SOUSCRIPTEUR.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Le souscripteur est prévenu que FXTOP collecte des données concernant l'accès à son site web. Ces fichiers de log servent notamment à des analyses statistiques et à la détection, la correction et la prévention de problème ou d'abus.

LOI APPLICABLE

Ce contrat est régi par la loi française. En cas de litige, et à défaut d'accord amiable entre les parties, seules les juridictions françaises du ressort de la Cour d'Appel de Versailles seront compétentes pour connaître des litiges

ANNEXE

Liste des devises gérées

ADF	Andorre (Franc)	GTQ	Guatémala	PTE	Portugal (-> Euro)
ADP	Andorre (Peseta)	GYD	Guyane	PYG	Paraguay
AED	Emirats Arabes Unis	HKD	Hong-Kong	QAR	Qatar
AFA	Afghanistan	HNL	Honduras	ROL	Roumanie
AFN	Afghanistan	HRK	Croatie	RON	Roumanie
ALL	Albanie	HTG	Haïti	RSD	Serbie
AMD	Arménie	HUF	Hongrie	RUB	Russie
ANG	Antilles Néerlandaises	IDR	Indonésie	RWF	Rwanda
AOA	Angola	IEP	Irlande (-> Euro)	SAR	Arabie Saoudite
AON	Angola	ILS	Israël	SBD	Iles Solomon
ARS	Argentine	IMP	Ile de Man	SCR	Seychelles
ATS	Autriche (-> Euro)	INR	Inde	SDD	Soudan (Dinar)
AUD	Australie	IQD	Iraq	SDG	Soudan
AWF	Aruba (Florin)	IRR	Iran	SDP	Soudan (Livre)
AWG	Aruba	ISK	Islande	SEK	Suède
AZM	Azerbaïdjan	ITL	Italie (-> Euro)	SGD	Singapour
AZN	Azerbaïdjan	JEP	Jersey	SHP	Sainte Hélène
BAM	Bosnie Herzégovine	JMD	Jamaïque	SIT	Slovénie (-> Euro)
BBD	Barbade	JOD	Jordanie	SKK	Slovaquie
BDT	Bangladesh	JPY	Japon	SLL	Sierra Léone
BEF	Belgique (-> Euro)	KES	Kenya	SOS	Somalie
BGL	Bulgarie	KGS	Kirghizistan	SPL	Seborga
BGN	Bulgarie	KHR	Cambodge	SRD	Surinam
BHD	Bahreïn	KMF	Iles Comores	SRG	Surinam
BIF	Burundi	KPW	Corée du Nord	STD	Sao Tomé et Principe
BMD	Bermudes	KRW	Corée du Sud	SVC	El Salvador
BND	Brunei	KWD	Koweït	SYP	Syrie
BOB	Bolivie	KYD	Iles Cayman	SZL	Swaziland
BRL	Brésil	KZT	Kazakhstan	THB	Thaïlande
BSD	Bahamas	LAK	Laos	TJS	Tadjikistan
BTN	Bouthan	LBP	Liban	TMM	Turkménistan
BWP	Botswana	LKR	Sri Lanka	TND	Tunisie
BYR	Biélarussie	LRD	Libéria	TOP	Tonga
BZD	Belize	LSL	Lesotho	TRL	Turquie (-2004)
CAD	Canada	LTL	Lithuanie	TRY	Turquie (2005-)
CDF	Congo/Kinshasa	LUF	Luxembourg (-> Euro)	TTD	Trinité & Tobago
CHF	Suisse	LVL	Lettonie	TVD	Tuvalu
CLP	Chili	LYD	Libye	TWD	Taiwan
CNY	Chine	MAD	Maroc	TZS	Tanzanie
COP	Colombie	MDL	Moldavie	UAH	Ukraine
CRC	Costa Rica	MGA	Madagascar	UGS	Ouganda
CUC	Cuba	MGF	Madagascar	UGX	Ouganda
CUP	Cuba	MKD	Macédoine	USD	Etats-Unis
CVE	Cap Vert	MMK	Myanmar	UYP	Uruguay
CYP	Chypre (-> Euro)	MNT	Mongolie	UYU	Uruguay
CZK	Tchéquie	MOP	Macao	UZS	Ouzbékistan
DEM	Allemagne (-> Euro)	MRO	Mauritanie	VAL	Vatican (-> Euro)
DJF	Djibouti	MTL	Malte (-> Euro)	VEB	Vénézuéla
DKK	Danemark	MUR	Ile Maurice	VEF	Vénézuéla
DOP	République dominicaine	MVR	Maldives	VND	Vietnam
DZD	Algérie	MWK	Malawi	VUV	Vanuatu
ECS	Equateur	MXN	Mexique	WST	Samoa occidentales
EEK	Estonie	MYR	Malaysia	XAF	Franc CFA (BEAC)
EGP	Egypte	MZM	Mozambique	XAG	Argent (gramme)
ERN	Erythrée	MZN	Mozambique	XAU	Or (gramme)
ESP	Espagne (-> Euro)	NAD	Namibie	XCD	Caraïbes orientales
ETB	Ethiopie	NGN	Nigéria	XDR	Droit de tirage spécial
EUR	Zone euro	NIO	Nicaragua	XEU	ECU-European Currency Unit
FIM	Finlande (-> Euro)	NLG	Pays Bas (-> Euro)	XOF	Franc CFA (FCFA)
FJD	Fidji	NOK	Norvège	XPD	Palladium (gramme)m
FKP	Iles Malouines (Falkland)	NPR	Népal	XPF	Pacifique français
FRF	France (-> Euro)	NTD	Taiwan (->TWD)	XPT	Platine (gramme)
GBP	Grande-Bretagne	NZD	Nouvelle-Zélande	YER	Yémen
GEL	Géorgie	OMR	Oman	YUN	Yougoslavie
GGP	Guernesey	PAB	Panama	ZAR	Afrique du Sud
GHC	Ghana	PEN	Pérou	ZMK	Zambie
GHS	Ghana	PGK	Papousie Nlle-Guinée	ZWD	Zimbabwe
GIP	Gibraltar	PHP	Philippines		
GMD	Gambie	PKR	Pakistan		
GNF	Guinée	PLN	Pologne		
GRD	Grèce (-> Euro)	PSL	Principauté de Seborga		